



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 7 juillet 2022

Objet : Création 3 contrats à durée déterminée Pôle Enfance Jeunesse

L'an deux mille vingt et deux et le 7 juillet à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, BONO Vicente, VARCIN Alexandre

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, HOLIET Samuel et AKLA Mohammed

Procurations : Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme. AILLAUD Marion.

Mr Thierry DURAND a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Délibération n° 2022/05/35

Objet : Création 3 contrats à durée déterminée Pôle Enfance Jeunesse

Mme le Maire expose que suite à la mise en place des 1607h, les plannings des agents annualisés ont été complètement revus pour intégrer les temps de travail des agents titulaires.

Pour compléter l'effectif, Mme le Maire propose de créer 3 contrats à durée déterminée :

- 1 contrat de 35h pour le périscolaire, la cantine, l'entretien des locaux. Ce poste devra être pourvu par une personne qualifiée (BAFA minimum)
- 2 contrat de 26h par semaine pour la cantine et l'entretien des locaux, dont 1 contrat aidé CAE-CUI.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et décide :

- la création de 3 postes :
 - 1 contrat de 35 h pour le pôle enfance jeunesse du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
 - 2 contrat de 26h pour le pôle enfance jeunesse du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023
- autorise Mme le Maire à procéder aux formalités et à signer les documents nécessaires

Malijai,
Le 7 juillet 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E.legalite.com